

PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL 20 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt du mois de mars à vingt-heures, se sont réunis à la mairie de Pays de Clerval, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, sous la présidence de Monsieur Rémy NAPPEY, Président du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 14 mars 2018.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 44

QUORUM : 23

PRESENT(S) : BEAUDREY Bruno, BONNAIRE Isabelle, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, COURANT Alain, DALLAVALLE Claude, DROUVOT Christian, GARNIER Georges, GIRARD Denis, GLAUSER Jean-Jacques, GRUET Daniel, GUGLIELMETTI Christophe, GUILLOZ Jérôme, JOUILLEROT Gérard, LOHSE Martine, MARBOEUF Sylviane, MAURICE Jean-Claude, MESNIER Dominique, MONNOT Jean-Jacques, MOUGEY Michel, MOUREY Jean-Marc, MOYSE Béatrice, NAPPEY Rémy, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SCHELL David suppléant de LENOIR Catherine, VERMOT Jean-Claude

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

PROCURATION : MARTHEY Arnaud. donne pouvoir à MAURICE Jean-Claude.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : BOUVARD Jacky, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CIRESA François, CUENOT Paul, FERREIRA Joaquim, HERRANEY François, JACQUOT Alain, MARTHEY Arnaud, PARROT André, PASTEUR Alain, PERRIGUEY Olivier, SALVI Thierry, SCHELLE Charles et VIGREUX Thomas.

ASSISTAIENT EGALEMENT : MARBOEUF Gilbert (Président du conseil de développement), MOUILLET Stéphanie (directrice) et VANHELLE Marine (assistante).

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte à 20h00.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 27 février 2018
2. Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017
3. Vote des budgets primitifs
4. Cotisations
5. Santé
6. Environnement
7. LEADER
8. Économie
9. SCoT
10. Gestion et ingénierie
11. Questions diverses et calendrier des prochaines rencontres

1 | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 27 FEVRIER 2018

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 27 février 2018, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document. Sans question, le Président soumet à approbation.

☞ Délibération D1-2-18 : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du comité syndical du 27 février 2018.

2 | APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2017

► BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Monsieur NAPPEY rappelle que le PETR et le Syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central ont fusionné au 1^{er} avril 2017. Le budget 2017 et donc le CA 2017 prennent donc effet à cette date et les résultats 2016 et pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 sont retracés dans la balance dans « transfert/intégration résultat par opération d'ordre budgétaire »

Le Président laisse ensuite la parole au 1^{er} Vice-président pour présenter le CA.

Monsieur PIQUARD présente le CA et demande ensuite s'il y a des questions sur les écritures de 2017.

Le Président signale que ce résultat est trompeur car il prend en compte l'avance de 400 000 € que le PETR a reçu pour les actions TEPCV non encore engagées.

Monsieur BEAUDREY demande si les dépenses pour le SCoT sont bien intégrées dans ce compte administratif.

Le Président lui confirme que suite à la fusion des deux entités le 1^{er} avril 2017, les dépenses corrélatives au SCoT font parties du nouveau budget du PETR du Doubs central.

Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement abonde en expliquant que, comme pour 2017, l'appel à cotisation 2018 dissociera bien les frais pour le SCoT des autres charges du PETR.

Afin de procéder au vote, il est demandé au Président de sortir de l'hémicycle.

Délibération :

Le 1^{er} Vice-président présente le compte administratif 2017 ainsi que la balance générale de l'exercice.

Dépenses d'investissement	13 455,41 €	Dépenses de fonctionnement	306 144,26 €
Recettes d'investissement	188 772,17 €	Recettes de fonctionnement	409 500,33 €
Résultat 2017	175 316,76 €	Résultat 2017	103 356,07 €
N-1		N-1	
transfert/intégration résultat par opération d'ordre budgétaire	- 164 276,73 €	transfert/intégration résultat par opération d'ordre budgétaire	495 438,18 €
Résultat global (001)	11 040,03 €	Résultat global	463 103,50 €
reste à réaliser à reporter	- 1 350,00 €		
Résultat cumulé 001	9 690,03 €	Résultat cumulé 002	463 103,50 €

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

↳ *Délibération D2-2-18 : le comité syndical adopte à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2017 pour le budget du PETR du Doubs central.*

Il est demandé au Président de réintégrer la séance.

► BUDGET ANNEXE TADOU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Le Président rappelle que le budget annexe TADOU est dépendant du budget principal, comme pour le budget du PETR, le budget 2017 et le Compte Administratif 2017 concernent la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2017.

Le Président laisse la parole au 1^{er} Vice-président pour présenter le CA.

Monsieur PIQUARD présente le CA. Il demande au Président d'expliquer à quoi correspondent les « restes à recevoir ». Monsieur NAPPEY explique que ces derniers sont des subventions en attente de versement par la Région pour le logiciel d'optimisation des réservations.

Le Président fait apparaître que le résultat est déficitaire car la Région n'a pas encore versé sa participation 2017 pour le fonctionnement du service.

Monsieur CARTIER s'interroge sur la durée de la convention avec la Région.

Le Président répond que la convention est valable jusqu'en 2022.

Monsieur PIQUARD demande s'il y a de nouvelles questions.

Monsieur GARNIER tient à faire remarquer qu'il aurait été intéressant que ces documents budgétaires soient analysés en bureau.

Le Président prend note de cette demande pour l'année prochaine, et précise que s'il n'est pas forcément nécessaire d'analyser les Comptes Administratifs, les propositions de budgets auraient pu être effectivement étudiées en bureau avant leur présentation.

Afin de procéder au vote, il est demandé au Président de sortir de l'hémicycle.

Délibération :

Le 1er Vice-président présente le compte administratif 2017 ainsi que la balance générale de l'exercice.

Dépenses de fonctionnement	115 181,90	Dépenses d'investissement	723,90
Recettes de fonctionnement	41 121,98	Recettes d'investissement	162,08
Résultat 2017	- 74 059,92	Résultat 2017	- 561,82
N-1		N-1	
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	11 442,33	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	5 443,03
D002 Résultat global	- 62 617,59	R002 résultat global	4 881,21
		Reste à recevoir	5 350,87

Ces résultats sont conformes avec ceux retracés dans le compte de gestion du receveur.

☞ *Délibération D3-2-18 : le comité syndical à l'unanimité, adopte le compte administratif et le compte de gestion 2017 pour le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central.*

3 | VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

► BUDGET PRINCIPAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Le Président présente le budget principal du PETR du Doubs central par chapitre.

Il met en exergue les points suivants :

- l'augmentation des charges générales s'explique par la nécessité d'engager des frais dans les nouveaux locaux mais aussi par les études que le PETR souhaite débiter en 2018 et la communication inhérente aux opérations en cours,
- l'augmentation des charges de personnel provient de la création en 2018 du poste de chargé de mission pour la structuration et la valorisation des produits locaux,
- la dépense inscrite à l'article « titres annulés sur exercice antérieur » correspond à l'avance perçue pour TEPCV qu'il convient de basculer en section investissement car elle concerne le financement des travaux d'éclairage public.

Monsieur MESNIER demande pourquoi les opérations CEE-TEPCV ne sont pas retranscrites dans le budget.

Le Président indique que ce n'est pas le PETR qui porte les travaux et que le versement de ces sommes risque d'être long.

Le Président indique que la chargée de mission pour la structuration et la valorisation des produits locaux a d'ailleurs pris ses fonctions le 2 mars dernier. Il profite de ce point sur le personnel pour annoncer qu'Amandine POURRAT, en charge du dossier CEE-TEPCV, a souhaité rompre son contrat. Elle a terminé le 15 mars dernier car elle avait une durée de préavis de seulement 8 jours.

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 27 février 2018 à la salle des fêtes de L'Isle sur le Doubs. Le budget a été préparé en corrélation avec les orientations définies lors de cette réunion.

Le Président présente le budget principal 2018 qui s'équilibre à 1 182 381,50 € pour la section de fonctionnement et à 2 719 328€ pour la section d'investissement.

☞ *Délibération D4-2-18 : le comité syndical vote à l'unanimité, par chapitre le budget primitif principal du PETR du Doubs central avec le report des restes à réaliser.*

► BUDGET ANNEXE TADOU

Le Président présente le budget annexe TADOU du PETR du Doubs central par chapitre.

Monsieur MESNIER demande quelles sont les démarches effectuées pour procéder au recouvrement de la créance à l'attention du CNRS.

Monsieur NAPPEY explique que plusieurs relances par courrier recommandé ont été faites par le PETR et la trésorerie mais que le PETR se heurte à la difficulté de trouver un interlocuteur au CNRS, car ceux en charge du dossier en 2006 ne sont plus en poste.

Il indique qu'il convient, pour une comptabilité sincère, de prévoir le montant dû au chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu lors du comité syndical du 27 février 2018 à la salle des fêtes de L'Isle sur le Doubs. Le budget a été préparé en corrélation avec les orientations définies lors de cette réunion.

Le Président présente le budget annexe 2018 qui s'équilibre à 298 001,53 € pour la section de fonctionnement et à 100 000€ pour la section d'investissement.

☞ *Délibération D5-2-18 : le comité syndical vote à l'unanimité, par chapitre le budget primitif annexe du PETR du Doubs central avec le report des restes à réaliser en recettes.*

4 | COTISATIONS

Le Président explique que les cotisations ont été établies suites aux préconisations du bureau qui demandait que la participation des communautés de communes pour ses missions générales soit, comme depuis 2003 de 3,50€/habitant et la participation pour la partie « SCoT » en fonction des dépenses qui doivent être réalisées cette année.

Il annonce que le comité syndical doit se prononcer entre deux propositions pour la participation « SCoT » : il s'agit de la trame verte et bleue qui pourrait être réalisée par la Maison de l'Environnement de Franche-Comté.

Le Président détaille les 2 options :

- option 1 (coût : 18 197 €) : Transcription au niveau communal des enjeux en matière de biodiversité définis sur le territoire du SCoT. Ceci se traduit par :

- l'extraction et la mise en forme des données naturalistes disponibles sur le territoire du SCoT du Doubs central
- La réalisation de fiches communales (format 2 ou 4 pages) ayant pour contenu : les enjeux liés aux habitats et aux espèces établis sur la commune, la formulation de préconisations qui pourraient être prises en compte dans le cadre de l'élaboration d'un PLU ou d'un PLUi et les liens avec les enjeux définis dans le SCoT du Doubs central.

- option 2 (coût 54 975 €) : En complément des actions réalisées dans l'option 1, serait réalisée, à l'échelle du SCoT, avec une précision communale, une cartographie de la Trame Verte et Bleue. Ceci se traduit par :....

- La représentation des différentes sous-trames du territoire (forêts, milieux agricoles bocagers, milieux humides, cours d'eau, pelouses sèches...).
- Identification des réservoirs de biodiversité en utilisant les données des associations naturalistes et par combinaison de critères.
- Evaluation de la connectivité entre réservoirs de biodiversité au sein des différentes sous-trames (corridors écologiques pouvant être utilisés ou non).
- Intégration dans les fiches communales d'une carte de chaque sous trame (soit 4-5 cartes) avec représentation des informations relatives aux connectivités évaluées au niveau du SCoT (réservoirs de biodiversité, corridors fonctionnels ou

dégradés) et d'une carte situant la commune par rapport à la Trame Verte et Bleue validée par le PETR.

Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement, précise que l'intérêt de cette seconde option serait notamment d'avoir une cartographie beaucoup plus précise des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques du territoire, sur laquelle les communes pourraient s'appuyer lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme (PLU – PLUi... = économie d'échelle). Ceci assurerait aussi une cohérence entre des communes limitrophes sur les corridors écologiques identifiés (pas de ruptures qui se créerait au moment de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme). Enfin, ce travail ne serait pas à réaliser par le prestataire en charge de la révision du SCoT ce qui devrait implicitement faire diminuer le coût de la révision du SCoT.

Monsieur MESNIER demande si la réalisation d'une trame verte et bleue sera également au bénéfice des communes de l'ancienne Communauté de communes Vaîte-Aigremont et Dame Blanche Bussière qui sont actuellement non couvertes par un SCoT et en attente de la révision du SCoT du Doubs central.

Monsieur GLAUSER, dans la même situation, abonde en demandant si la réalisation d'une trame verte et bleue est obligatoire.

Monsieur CARTIER, explique que toutes les communes présentes sur le territoire du SCoT du Doubs central au 1er janvier 2017 bénéficieront de cette réalisation. Il met en avant que cette étude aura, certes, un avantage dans le cadre de la révision du SCoT mais surtout elle permettra aux communes de disposer de données à leur échelle pour l'option 2 lors de la création/révision de leurs documents d'urbanisme.

Il ajoute que pour l'instant, une telle étude n'est pas obligatoire pour le moment.

Monsieur GLAUSER demande si cette étude pourra être assez complète pour éviter que la commune ait à refaire une étude complémentaire lors de l'élaboration de son document d'urbanisme.

Madame MARBOEUF indique que cela pourra servir de base.

Monsieur MARBOEUF, Président du Conseil de Développement abonde en ce sens en expliquant que la précision de l'option 2 de l'étude permettra de simplifier considérablement certains points des documents d'urbanisme.

Monsieur GLAUSER craint qu'un tel document ne soit d'une quelconque utilisation par l'avenir.

Monsieur CARTIER, rappelle que l'objectif de l'option 2 de la trame verte et bleue est comme pour le Mode d'Occupation des Sols réalisé par l'ADU pour l'ensemble des communes du PETR, à savoir que le SCoT porte un outil qui pourra bénéficier aux communes pour leurs documents d'urbanisme.

Monsieur MESNIER se demande si à l'issue de la révision du SCoT, tous les documents d'urbanismes devront être mis en conformité.

Monsieur CARTIER confirme que non seulement les communes devraient mettre à jour leur documents d'urbanisme suite à l'approbation du SCoT du Doubs central de 2016 mais qu'elles devraient relancer la démarche suite à la révision du Scot qui va être lancé en 2018. Monsieur CARTIER annonce qu'il va rencontrer la DDT sur ce sujet pour qu'il y ait un peu de souplesse de la part des services.

Monsieur MESNIER tient à faire remarquer que les communautés de communes ont des dépenses conséquentes qu'elles ont déjà du mal à financer.

Monsieur JOUILLEROT demande au Président comment cette dépense a été intégrée dans le budget.

Monsieur NAPPEY explique que le budget prend en compte l'option 2.

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Les statuts du PETR du Doubs central, validés par arrêté préfectoral du 29 mars 2017, prévoient que le montant de la cotisation est fixé annuellement en comité syndical.

Afin de définir le montant de la cotisation pour 2018, il est proposé aux membres du comité syndical de procéder à un vote à main levée pour choisir entre l'option 1 et l'option 2 est qui définira la participation pour le SCoT.

Après en avoir fait voter les résultats sont les suivants : 18 voix pour l'option 1, 8 pour l'option 2 et 4 abstentions.

Le montant du coût de la mission SCoT pour 2018 est donc estimé à 1.37€ par habitant et celle de la mission politique globale du PETR à 3,50€ par habitant (inchangé depuis 2003). Ainsi pour l'année 2018, et au vu du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé le 27 février dernier, il est proposé une cotisation de 4.87€ par habitant en fonction de la population totale en vigueur au 1er janvier 2018.

☞ Délibération D6-2-18 : le comité syndical valide à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2018.

5 | SANTÉ

► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Président indique que Monsieur VIGREUX, Vice-Président, étant excusé, il va présenter ce point.

Il explique qu'il paraissait important au PETR qu'il y ait un représentant du réseau de santé Doubs central dans ce comité.

Le Président demande qui pourrait représenter le secteur de Clerval. Monsieur GARNIER se porte candidat.

Monsieur GARNIER est désigné pour représenter la commune de Pays de Clerval.

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Le comité de pilotage doit suivre l'avancement des actions du Contrat Local de Santé (CLS). Par délibération DCS16-1-2017 de février 2017, le comité syndical a acté la composition suivante pour le comité de pilotage du contrat local de santé :

- Le Vice-Président de la commission concernée (ou son représentant)
- Les représentants de l'ARS
- Un représentant par communauté de communes
- Un représentant par bourg centre (Arcey, Baume-les-Dames, Pays de Clerval, L'Isle sur le Doubs, Rougemont, Roulans et Sancey),
- Un membre du Conseil de développement (Mme BOUQUET pour le Réseau Santé Doubs central).

Or, afin d'avoir une action rapide et partagée, l'ARS propose de réviser le comité de pilotage pour créer un groupe restreint, comprenant l'assurance maladie, le département et la Région, ainsi que des élus du territoire. Elle préconise que ce Copil ne dépasse pas les 10 membres.

Lors du bureau du 5 février, les membres ont proposé le comité de pilotage suivant :

- Thomas Vigreux, vice-président du PETR du Doubs central en charge de la commission « Services à la personne »
- Rémy Nappey, président du PETR du Doubs central ou Charles Piquard, 1^{er} vice-président
- Danièle Nevers, membre de la CC2VV
- Béatrice Moyse, membre de la CCDB
- Charles Schelle, membre de la CCPSB
- Yves Brand, membre de la CCPSB
- Georges GARNIER, membre de la CC2VV
- Maryanne Bouquet, coordinatrice du réseau local de santé et membre du conseil de développement
- Un membre représentant l'assurance maladie
- Un membre représentant le département
- Un membre représentant la Région

↳ *Délibération D7-2-18 : le comité syndical à l'unanimité accepte la proposition de modification de la composition du Comité de pilotage du Contrat Local de Santé.*

► SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Président indique que la présentation du diagnostic de santé, initialement prévue le 1^{er} mars a été reportée suite aux intempéries. Il annonce qu'une nouvelle date sera rapidement fixée pour une nouvelle rencontre fin Avril.

Le Président explique que cet incident n'entraîne cependant pas de retard majeur sur les actions de santé, puisque des actions ont déjà été entreprises par le PETR comme la promotion du territoire vers les professionnels de santé au Salon d'Utrecht. Lors de ce salon, la Région a pris des contacts auprès de professionnels de santé. Elle proposera aux intéressés d'aller plus loin en les invitant à Dijon et à Besançon pour les accompagner dans la démarche. Au cours de ce week-end, les professionnels seront invités à découvrir les territoires où ils souhaiteraient s'implanter et des demandes pourront donc être faites pour le Doubs central.

Le Président ajoute qu'une soirée d'accueil des internes en médecine sera organisée afin de les inciter à réaliser leur stage sur le Doubs central. Des groupes de travail composés d'élus et de professionnels de santé seront organisés afin d'assurer l'accueil et la promotion du territoire.

Il termine ce point en indiquant que le Pass'santé jeune, outil de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes, doit être étendu sur le Doubs central avec l'IREPS.

6 | ENVIRONNEMENT

Le Président laisse la parole à Monsieur GUILLOZ, Vice-président en charge de l'environnement.

► OPERATION CEE-TEPCV RAPPEL DES ECHEANCES ET POINT DE SITUATION

Monsieur GUILLOZ indique que les maîtres d'ouvrages retenus pour bénéficier des financements CEE-TEPCV lors du précédent comité syndical ont tous été informés par courriel et courrier du montant octroyé ainsi que de la procédure de mise en œuvre de l'opération.

Les communes doivent signer et renvoyer au PETR les 3 exemplaires de la convention de groupement et de valorisation des CEE avec les annexes financières. Il attire l'attention sur le fait que, suite à une erreur informatique, les premières annexes financières envoyées par voie postale comportent une erreur. Il indique que de nouvelles annexes corrigées ont été envoyées et que les communes doivent donc transmettre les conventions corrigées au PETR.

Monsieur GUILLOZ rappelle également que pour établir les devis, les entreprises doivent s'appuyer sur les fiches techniques qui indiquent les critères techniques éligibles. Ces fiches sont téléchargeables sur le site internet du PETR

► SUIVI DE L'OPERATION TEPCV-ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur GUILLOZ annonce qu'une note a été transmise aux communes concernées pour leur indiquer les modalités et échéances à prévoir dans leur budget.

Il rappelle que, pour pouvoir récupérer la TVA, les communes doivent payer, au PETR, la totalité des factures (avances, acomptes et soldes). Pour ce faire, le PETR émettra, en temps voulu, des titres à destination de chaque commune. Une fois que la totalité des travaux sera terminée sur l'ensemble des communes, le PETR demandera les subventions TEPCV et SYDED.

Il met en avant que le versement des subventions au PETR puis aux communes va donc prendre du temps. Il convient, par conséquent, que les communes prennent toutes les dispositions budgétaires nécessaires.

Il indique que concernant les subventions correspondant uniquement aux travaux de rénovation les taux d'intervention prévisionnel sont

- pour TEPCV : 51%
- pour le SYDED : 27%
- soit un reste à charge prévisionnel de 22%

Le taux d'intervention de l'Etat doit toutefois être confirmé par la DDT.

Pour les travaux correspondant uniquement à l'installation de point lumineux neuf, les subventions du SYDED sont de 46% pour l'Isle sur le Doubs et Baume les Dames. Pour les autres communes, le taux varie entre 53 % et 57% en fonction de « l'effort fiscal ».

Enfin, les travaux de rénovation de l'éclairage public sont éligibles au dispositif CEE-Classique.

A ne pas confondre avec le CEE-TEPCV : La valorisation financière des CEE-Classique est inférieure à celle des CEE-TEPCV. Le taux d'intervention varie généralement entre 3% et 5%. Toutefois, le PETR se propose de regrouper ces CEE-Classique. Pour ce faire, une nouvelle convention entre le PETR et les communes volontaires devra être établie. Une proposition de répartition financière sera étudiée en bureau.

Monsieur JOUILLEROT s'interroge sur la perception et le reversement des subventions aux communes sur 2018 et 2019.

Monsieur NAPPEY rappelle que la totalité des travaux doit être inscrite au budget de chaque commune membre du groupement car il y a des incertitudes quant à la perception de la totalité des subventions et qu'il est plus raisonnable d'estimer un solde en 2019.

En aparté, Monsieur GUILLOZ évoque la problématique de l'achat de véhicules et vélos électriques. Il rappelle que l'opération ayant pris du retard, le PETR afin d'engager l'opération dans les délais impartis a acheté un vélo et un véhicule électrique en 2017.

Il ajoute que désormais le problème réside dans la procédure à suivre pour que le PETR puisse acheter les véhicules pour les collectivités concernées alors qu'il ne fera pas partie du groupement de commande.

Monsieur GUILLOZ propose que devant la spécificité de la démarche soit soumis au prochain comité syndical le recours à une assistance juridique spécifique.

Monsieur MAURICE demande s'il est nécessaire d'inscrire au budget primitif de sa communauté de communes les montants relatifs à l'achat de véhicules et vélos électrique. Monsieur NAPPEY précise que dans tous les cas, les achats devront avoir lieu avant la fin de l'année 2018.

7 | LEADER

► **AVENANT 1 A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FRANCHE-COMTE**

Délibération :

Le Président expose les motifs.

Par délibération DCS10-2-2015, le comité syndical a validé sa candidature au programme LEADER 2014-2020 et autorisé le dépôt du dossier.

Par courrier en date du 1er juillet 2015, le Conseil régional de Franche-Comté a officialisé la sélection du PETR du Doubs central comme territoire LEADER 2014-2020

Par délibération DCS3-7-2015, le comité syndical a instauré la composition du comité de programmation, instance décisionnelle du Groupe d'Action Local.

Par délibération DCS2-3-2016, le comité syndical a délégué au comité de programmation du GAL, la programmation des dossiers et le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises et au Président du GAL la signature des actes attributifs qui devront être co-signés par le Président du PETR. Par cette même délibération, les modifications de la stratégie du GAL, que la convention GAL/AG/OP autorise (évolution de la composition du CP, des fiches-actions, de la maquette financière, etc.) par contre pourront être proposées par le GAL mais devront être validées par le Comité syndical du PETR et cosignées par le Président du GAL et le Président du PETR.

Vu l'avis du GAL Leader du Doubs central qui se prononcera sur cette modification le 16 mars 2018,

Depuis la préparation des fiches actions du plan d'actions du GAL du Doubs central, certaines règles de financement ont été modifiées.

Sur recommandation de l'Autorité de Gestion du programme, il est proposé de modifier la formulation des fiches 6.1 et 11.1 du plan de d'action et de convertir les plafonds de subvention par un plafond d'assiette éligible.

Ainsi les modifications suivantes sont proposées :

- sous-action 6.1 « la réalisation de constructions, de réhabilitation et d'aménagements de bâtiments accueillant du public (hors établissements scolaires), d'hébergements touristiques (hors diversification agricole) et de locaux d'entreprises (hors bâtiments agricoles) de préférence en bois local » : au paragraphe « montant et taux d'aide », le plafond de subvention est supprimé et remplacé par un plafond d'assiette éligible d'un montant de 190 000€.
- sous action 11.1 « les investissements pour la création et/ou l'amélioration des services dans les domaines suivants : santé, [...], la mobilité » : au paragraphe « montant et taux d'aide », le plafond de subvention est supprimé et remplacé par un plafond d'assiette éligible d'un montant de 120 000€.

↳ Délibération D8-2-18 : le comité syndical à l'unanimité :

- valide la proposition d'avenant 1 à la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les acteurs locaux dans le cadre du programme de Développement Rural Franche-Comté,
- autorise le Président à signer cet avenant 1 et tous documents afférents et prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

► **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION**

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Président du GAL Doubs central.

Monsieur PIQUARD explique les modifications proposées et demande à Monsieur BEAUDREY qui pourrait remplacer Madame LENOIR en tant que suppléant de Monsieur GUILLOZ et donc représentant de la CC2VV.

Monsieur Alain ROTH se porte volontaire pour remplacer Madame LENOIR de ses fonctions de membre suppléante au comité de programmation.

Monsieur NAPPEY rappelle que lors du dernier comité de programmation le collège privé n'était que très peu représenté et que cela posait un problème pour obtenir le double quorum.

Délibération

Le Président expose les motifs.

Vu les délibérations DCS6-1-2016, DCS1-3-16 puis D3-3-2017 modifiant cette composition. Suite à leur démission, il est proposé de remplacer :

- Virginie CHESSEL membre suppléante siégeant en tant que « Chargé de mission à la chambre des métiers et de l'artisanat » par Catherine HUMBERT « Chargée de développement économique à la chambre des métiers et de l'artisanat interdépartementale de Franche-Comté délégation du Doubs ».
- Magali JEANNINGROS membre suppléante siégeant en tant « qu'Adhérente à l'association Des artistes à la campagne » par Emmanuelle BORN « Membre du Conseil d'Administration de l'association Artiste à la campagne ».
- Catherine LENOIR membre suppléante siégeant en tant que « Vice-Présidente à la Communauté de communes des deux vallées vertes » par Alain ROTH.

PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION <

AU 27 FEVRIER 2018

COLLEGE PUBLIC (9 voix)			
Titulaire		Suppléant	
Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de	Nom Prénom	intervenant au comité de programmation en qualité de
Rémy NAPPEY	Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des deux vallées vertes
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Arnaud MARTHEY	Vice-Président du PETR	Laure THIEBAUD	Vice-Présidente à Communauté de communes Doubs baumois
Jérôme GUILLOZ	Vice-Président du PETR	Alain ROTH	<i>Conseillé communautaire de la CC2VV</i>
Thomas VIGREUX	Vice-Président du PETR	Jean-Jacques GLAUSER	Vice-Président Communauté de communes Doubs Baumois
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté	Florent DUMORTIER	Chargé de mission au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté
Sylvain LAPLACE	Chargé de mission de l'Union régionale des Communes forestières Franche-Comté	Philippe RONDOT	Elu à l'Union régionale des Communes forestières Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Franche-Comté	Catherine HUMBERT	Chargée de développement économique à la Chambre des Métiers et de

			l'Artisanat de Région Franche-Comté
--	--	--	-------------------------------------

COLLEGE PRIVÉ (11 voix)			
Titulaire		suppléant	
David PERRIGUEY	Président du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)	Nuria LOYANT	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)
Yvan PERRIN	Salarié de la scierie du Plateau	Eric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est
Christian DUBOIS	Délégué général de l'ADIB Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Dominique BELFORT	Président de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)	Reinier WESTPALM VAN HOORN	Conseiller au bureau de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)
Jean-Claude PIQUARD	Président de l'association DEFI	Medhi MANNA	Membre de l'association DEFI
Anne-Marie BAILLY	Chargée de développement Emergence Franche-Comté Active	Frédéric CUSCO	Directeur Franche-Comté Active
Gilbert MARBOEUF	Vice-Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Membre du conseil de développement
Maryane BOUQUET	Responsable de coordination au CLIC-Réseau Gérontologique de Baume les Dames ESPACE SENIORS	Marc PETREMENT	Président de CLIC-Réseau Gérontologique de Baume les Dames ESPACE SENIORS
Claude HENRIOT	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Emmanuelle BORN	Membre du Conseil d'Administration à l'association Des artistes à la campagne
Muriel BANNELIER	Présidente de l'association Gaïa	Fernand COTON	Adhérent à l'association Gaïa

↳ Délibération D9-2-18 : le comité syndical, à l'unanimité, valide la proposition de modification de composition du Comité de programmation.

8 | ECONOMIE

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge de l'économie.

► « ETUDE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET/OU ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DU PETR DU DOUBS CENTRAL » : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur PIQUARD indique qu'il s'agit d'un ajustement de plan de financement au réel.

Délibération

Le Président expose les motifs.

Par délibération n° D6-3- 17 le comité syndical a validé le plan de financement de l'étude citée en objet de ce paragraphe pour un montant total de 45 000€ TTC.

Suite au résultat de la consultation qui a retenu l'offre de Gressard consultants (TRIESSE SAS) pour un montant de 41 922€ TTC, et afin de déposer le dossier de demande de subvention LEADER, il convient de modifier le plan de financement de l'étude citée en objet de ce paragraphe avec le montant de l'offre retenue.

Le plan de financement modifié est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et en produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique	41 922 €	FEADER	33 537, 6 €
		PETR du Doubs central	8 384,4 €
Total	41 922 €	Total	41 922 €

↳ Délibération D10-2-18 : le Comité syndical à l'unanimité :

- valide la modification de plan de financement de l'étude et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,
- autorise le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Doubs central,
- permet au Président de signer tous documents afférant à cette décision.

► SUIVI DE « L'ÉTUDE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE EN PRODUITS ALIMENTAIRES LOCAUX ET/OU ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DU PETR DU DOUBS CENTRAL »

Monsieur PIQUARD indique que l'étude est presque finalisée et que le cabinet Gressard nous a fourni une version intermédiaire contenant les phases de diagnostic et d'émergence des projets. Un séminaire de convergence s'est tenu le 5 février 2018 au cours duquel des idées de projets ont émergé afin de développer les circuits de proximité alimentaires sur le territoire ; notamment, il a été proposé de développer une charte de territoire ainsi qu'un site de géoréférencement des producteurs sur le territoire. Trois ateliers complémentaires se sont déroulés en mars : un premier atelier sur les marchés, un deuxième sur le développement de la charte et un troisième à destination des consommateurs. La restitution publique de l'étude est prévue pour le 3 avril.

Monsieur BEAUDREY évoque un certain manque d'information sur ce dossier.

9 | SCOT

Le Président laisse la parole à Monsieur CARTIER, Vice-Président en charge de l'aménagement.

► ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Monsieur CARTIER rappelle qu'en 2017 le PETR a adhéré à la Fédération Nationale des SCoT et qu'il est demandé à ce que cette adhésion soit renouvelée pour 2018. Le coût annuel étant de 388€, il correspond à une cotisation de 0.01€/habitant. Il propose d'être de nouveau membre titulaire de l'assemblée générale de la Fédéscot et de conserver Monsieur Arnaud MARTHEY en tant que membre suppléant.

Délibération

Le Président expose les motifs.

La Fédération Nationale des SCoT est une association qui a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun et participer aux politiques nationales d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de formation et de prospective pour les membres de cette fédération et d'un représentant des SCoT auprès des instances de l'État. Il est proposé que le PETR adhère à cette Fédéscot pour l'année 2018, pour un montant de cotisation s'élevant à hauteur de 0,01 € par habitant (soit 388 €).

Pour l'année 2017, il avait été proposé que Monsieur CARTIER et Monsieur MARTHEY soient respectivement titulaire et suppléant afin de représenter le PETR du Doubs central au sein

de l'assemblée générale de la Fédéscot. Monsieur CARTIER propose de conserver ces membres.

↳ Délibération D11-2-18 : le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la Fédéscot pour l'année 2018 et d'acquitter la cotisation fixée par le conseil d'administration de la Fédéscot, s'élevant à 388 €, correspondant à une cotisation de 0,01 € par habitant ;
- Désigne Monsieur Frédéric CARTIER comme membre titulaire et Monsieur Arnaud MARTHEY comme membre suppléant pour représenter le PETR du Doubs central au sein de l'assemblée générale de la Fédéscot ;
- Charge le Président de la mise en œuvre de la délibération.

10| GESTION ET INGÉNIERIE

▶ LIGNE DE TRESORERIE 1

Le Président indique que cette ligne sert à financer l'opération que porte le PETR pour les travaux d'éclairage public et qu'il est nécessaire de prendre la décision ce soir car les les 1ères factures ont d'ailleurs été reçues par le PETR.

Il explique que le PETR a reçu 3 propositions et les détaille :

- - Crédit Agricole : Euribor 3M (1,47% à ce jour) + marge 1,80% + frais dossier 4 200€
- Caisse Epargne :
 - Euribor 4M (-0,36 % à ce jour) + marge 0,40% + frais dossier 0,15%
 - Euribor 4M (-0,36 % à ce jour) + marge 0,40% + commission engagement 0,10% + commission non utilisation 0,10%

Délibération

Le Président expose les motifs.

Pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie et ce en l'attente du versement des cotisations et des subventions des cofinanceurs notamment pour l'opération éclairage public portée pour compte de tiers, le PETR a recours à une ligne de trésorerie.

Par délibération D5-1-17 du 6 avril 2017, la décision d'ouvrir ou renouveler une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150 000 € a été déléguée au bureau.

Or, comme le montant de la ligne de trésorerie nécessaire est de 1 400 000 €, il revient au comité syndical de valider l'ouverture d'une ligne de trésorerie de ce montant et de se prononcer sur les offres des différents établissements bancaires.

Le PETR a reçu 3 offres qui sont détaillées et retient la proposition d'offre classique de la Caisse d'Épargne avec les caractéristiques suivantes :

- T4M (-0,36 % à ce jour) + marge 0,40%
- frais dossier 0,15%

↳ Délibération D12-2-18 : le Comité Syndical valide à l'unanimité l'offre de ligne de trésorerie classique émis par la Caisse d'Épargne présentée et autorise le Président à signer le contrat et tous les documents afférents à cette décision.

▶ CONVENTIONNEMENT RELATIVE AU REVERSEMENT DU COUT DE LA CONSOMMATION D'EAU DU PETR A LA SCI GUIBARD

Délibération

Le Président expose les motifs.

Par délibération D16-5-17, le comité syndical a validé la signature du bail pour l'emménagement du PETR dans les locaux 26 avenue Kennedy à Baume les Dames.

Or le compteur pour l'eau est au nom de la SCI GUIBARD.

Il est ainsi proposé d'établir une convention entre le PETR et la SCI GUIBARD pour définir les modalités et le calendrier de reversement des coûts.

Une proposition de convention est jointe à la note de synthèse.

↳ Délibération D14-2-18 : le comité syndical, à l'unanimité_:

- accepte les termes de la convention entre le PETR et la SCI GUIBARD,
- autorise le Président du PETR à signer cette convention,
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

▶ MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Délibération

Le Président expose les motifs.

Par délibération DCS6-4-15, du 1er juillet 2015, le comité syndical validait la composition du Conseil de Développement.

Par délibération DCS7-6-15 du 15 septembre 2015 et DCS7-5-2016 du 19 octobre 2016 et D10-4-17, le comité syndical a modifié sa composition.

Comme formalisé dans la délibération du 1er juillet 2015, la composition du Conseil de développement n'est pas figée et peut évoluer.

Suite à la demande de Monsieur Jean-Dominique PICASSE, il convient de valider sa nouvelle composition.

PROPOSITION DE COMPOSITION AU 20 MARS 2018

NOM Prénom	Structure	Fonction	Domaine d'activité	Date d'intégration
BAUDIN Christine-Noëlle	CCI du Doubs	Élue référente pour le Doubs central		14 septembre 2017
BELFORT Dominique	Association des commerçants et des artisans du Pays de Rougemont	Présidente		1 ^{er} juillet 2015
BOUQUET Maryane	Espace Séniors	Responsable de coordination		1 ^{er} juillet 2015
DOUGOUD Rebecca				14 septembre 2017
DUQUET Claude			Ancien élu et agriculteur	1 ^{er} juillet 2015
GUYOT Jean-Christian	Familles Rurales	Administrateur Familles rurales Baume-les-Dames		1 ^{er} juillet 2015
HENRIOT Claude	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du territoire de Belfort	Membre du bureau		1 ^{er} juillet 2015
LAVILLE André				14 septembre 2017
LENGLET Christèle	Les artistes à la campagne	Membre du CA et du bureau		14 septembre 2017
MARBOEUF Gilbert			Ancien agent de la DREAL	1 ^{er} juillet 2015
MATHIEU François	Gaïa	Trésorier		1 ^{er} juillet 2015
PERROT Christian			Banquier à la retraite	1 ^{er} juillet 2015
Jean-Dominique PICASSE			Commerçant retraité	?
SAGE Laurent	CCI du Doubs	Directeur des études économiques et territoriales		14 septembre 2017
TATU-VERDOT Martine		Cadres et Profession Intellectuelles supérieures	Ecrivain public, Artiste, Hébergeuse	19 octobre 2016
WESTPALM VAN HOORN Reinier	OT Rougemont	Président		1 ^{er} juillet 2015

↳ *Délibération D15-2-18 : le comité syndical approuve à l'unanimité la nouvelle composition du conseil de développement.*

11 | QUESTIONS DIVERSES ET CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Le Président rappelle les prochaines échéances en indiquant que le bureau du 5 mars a été annulé.

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
------	-----------	------	---------

Jeudi 22 mars	Formation CAUE « patrimoine et parcellaire »	Mairie de Bretonvillers	13h30
Mercredi 28 mars	Comité syndical du SMIX Europolys – Vote DOB	Autechaux	18h00
Mardi 20 mars	Comité de suivi de l'étude n°3	Pays de Clerval	18h00
Mardi 3 avril	Restitution publique de l'étude « Etude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique sur le territoire du PETR du Doubs central »	Centre d'Affaires et de Rencontres à Baume les Dames	15h00
Mardi 3 avril	Comité syndical du SMIX Europolys – Vote budget	Autechaux	18h00
Jeudi 5 avril	Commission « services au public »	Locaux du PETR du Doubs central	19h00
Lundi 9 avril	Bureau	Locaux du PETR du Doubs central	18h00

Après avoir demandé à l'assemblée s'il y avait des questions complémentaires, le Président clôt la séance à 22h00.

SIGNATURE DES MEMBRES

Prénom - NOM	SIGNATURE
Monsieur Bruno BEAUDREY Suppléant :	
Madame Isabelle BONNAIRE Suppléant :	
Monsieur Claude BOURRIOT Suppléant :	
Monsieur Christian BRAND suppléant :	
Monsieur Yves BRAND suppléant :	
Monsieur Frédéric CARTIER suppléant:	
Monsieur Alain COURANT suppléant:	
Monsieur Claude DALLAVALLE suppléant:	
Monsieur Christian DROUVOT suppléant:	
Monsieur Georges GARNIER suppléant:	
Monsieur Denis GIRARD suppléant:	
Monsieur Jean-Jacques GLAUSER suppléant:	
Monsieur Daniel GRUET suppléant:	

Monsieur suppléant:	Christophe	GUGLIELMETTI	
Monsieur suppléant:	Jérôme	GUILLOZ	
Madame suppléant:	Gérard	JOUILLEROT	
Madame : Suppléant :	Catherine David	LENOIR SCHELL	
Madame suppléant:	Martine	LHOSE	
Madame suppléant:	Sylviane	MARBOEUF	
Monsieur suppléant:	Arnaud	MARTHEY	Pouvoir donné à Monsieur Jean-Claude MAURICE
Monsieur suppléant:	Jean-Claude	MAURICE	
Monsieur suppléant:	Dominique	MESNIER	
Monsieur suppléant:	Jean-Jacques	MONNOT	
Monsieur suppléant:	Michel	MOUGEY	
Monsieur suppléant:	Jean-Marc	MOUREY	
Madame suppléant:	Béatrice	MOYSE	
Monsieur suppléant:	Rémy	NAPPEY	
Monsieur suppléant:	Charles	PIQUARD	
Monsieur suppléant:	Alain	ROTH	
Monsieur suppléant:	Jean-Claude	VERMOT	